

**SEANCE DU 19 FEVRIER
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Intervention de Jean-Louis BERTHET
Vice-président du Conseil général des Yvelines**

J'apprécie que la note de présentation mette l'accent sur la poursuite de nos politiques. Un budget, en effet, est avant tout l'affirmation d'une politique. La bonne gestion n'est ni une politique ni une priorité. C'est un moyen au service d'une politique et un devoir envers les contribuables.

Cela dit, si la note de présentation donne le sentiment d'une continuité bienvenue, cela ne dispense pas de se demander si nous ne sommes pas à un tournant qui impose de nouvelles orientations et une nouvelle gestion.

La question se pose évidemment cette année, alors qu'elle ne se posait pas les années précédentes, pour trois raisons nouvelles, apparues en 2009, qui ne sont pas de simple conjoncture, qui nous dépassent, mais qu'il nous appartient d'assumer.

La disparition de la taxe professionnelle, qui a succédé en 1975 à la patente créée en 1792, nous conduit à nous interroger sur nos ressources. Celles-ci sont stabilisées en 2010 mais leur évolution sera plafonnée dans les années suivantes. Un département comme le nôtre, riche en entreprises performantes, sera un des plus contrarié par cette réforme.

Une deuxième raison de réfléchir à une inflexion, c'est que nous entrons dans la dernière période d'une existence plus que bicentenaire. En 2014, le conseil général sera réuni avec le conseil régional. Les conseillers généraux deviendront des conseillers territoriaux. Les modalités de leur élection seront en partie modifiées et leur légitimité en partie amoindrie. Enfin, leur nombre sera sensiblement réduit, - de 39 à 25 ou 26 dans notre cas, ce qui ne sera pas sans conséquence sur notre rôle et sur notre influence. Il est même prévisible que nos compétences seront redéfinies, en liaison avec celles des régions et des intercommunalités. Pour préparer cette évolution, qui est une petite révolution, nous devons envisager de créer de nouvelles marges de manœuvre tout en évitant d'engager des politiques auxquelles nos successeurs devraient renoncer.

Une troisième raison d'inflexion tient à l'état des finances publiques dans ce pays. Même si certaines critiques sur les finances des collectivités territoriales sont maladroites, ces finances ne pourront pas continuer d'évoluer au rythme auquel elles ont évolué depuis un quart de siècle. Elles seront encadrées dans l'avenir, comme celles de l'Etat et celles de la sécurité sociale et, vraisemblablement, avec plus de résultat que pour ces dernières.

Face à cette situation, nous ne pouvons nous dispenser de reconsidérer notre politique budgétaire et de réexaminer nos politiques.

Notre politique budgétaire, depuis quinze ans, s'est fixé deux objectifs constants. En matière de fiscalité, la stabilité de la pression fiscale. En matière d'emprunt, le désendettement puis le refus de s'endetter.

Aujourd'hui, ces deux objectifs se trouvent remis en cause.

C'est évidemment le cas de **notre politique de la dette**. Pour la première fois depuis 1995, nous avons emprunté cent cinquante millions pour financer nos investissements, en plus de l'autofinancement et des ressources propres de la section d'investissement.

Nous devons donc inscrire des charges d'intérêt au budget de 2010 et prévoir le remboursement du capital emprunté.

Notre politique en matière de dette a donc déjà changé. Il n'est pas exclu que ce changement doive s'accroître en 2010, en fonction de notre volonté d'investir, de l'état d'avancement de certains projets d'équipement particulièrement lourds et de la diminution de l'autofinancement.

Depuis des années, nous réalisons 250 à 280 millions d'investissements annuels. Ce chiffre, déjà considérable, permet de soutenir l'activité économique dans le département tout en améliorant les routes, les collèges et les équipements des communes. Il peut augmenter, à condition que ce soit de façon maîtrisée, en évitant d'afficher des montants irréalistes et dans des limites définies à l'avance.

Nous pouvons, par exemple, même de façon extrabudgétaire, fixer un niveau d'endettement à ne pas dépasser, soit en chiffres absolus, soit en proportion de notre budget de fonctionnement. Notre budget y gagnera en réalisme et en lisibilité.

Une autre limite pourrait être fixée en termes de charges financières. Actuellement, le taux des emprunts est relativement bas. On peut emprunter à un coût supportable. Mais cette situation peut évoluer. Le FMI, dans un document de travail, vient de recommander aux banques centrales d'autoriser un taux d'inflation de 4% par an, soit le double du taux recommandé depuis deux décennies.

On peut envisager de fixer une charge maximum d'intérêts. Soit en montant (pas plus de 50 millions d'Euros d'intérêts annuels, par exemple) soit en proportion de nos dépenses de fonctionnement (pas plus de 10% par exemple). Mieux vaut peut-être retarder un investissement de quelques mois que de se charger de dépenses pesant exagérément sur notre fonctionnement.

Nous devons aussi envisager des évolutions en matière de fiscalité.

Le taux des impôts départementaux est resté le même depuis quinze ans. Cette politique, unanimement saluée, a permis de remplir correctement nos missions et de réaliser nos objectifs. D'ailleurs, elle n'a pas empêché l'augmentation du produit fiscal ni celle de notre budget de fonctionnement, qui a pratiquement doublé en moins de dix ans.

C'était une bonne politique. Mais peut-être faut-il en changer, c'est-à-dire augmenter les taux de la fiscalité directe.

Non pour de mauvaises raisons. Ce n'est pas parce que les taux d'imposition n'ont pas augmenté pendant quinze ans qu'il faut les augmenter maintenant. Ni parce que notre autonomie fiscale risque d'être limitée dans quelques années qu'il faut en abuser cette année.

Ne disons rien des stratégies qui prétendent augmenter les impôts cette année parce que, 2011 étant une année électorale, il faudra afficher une modération fiscale. Nous serons jugés en 2011 sur l'augmentation des impôts de 2010 notifiée à l'automne 2010.

Une augmentation des impôts se justifie soit pour équilibrer le budget, soit pour financer des services nouveaux rendus à nos concitoyens.

De nouveaux services ne semblent pas d'actualité en cette période de redéfinition de nos compétences. Si notre situation financière s'est détériorée – ce que l'étude des résultats de 2009 devrait nous permettre d'apprécier-, une hausse des taux est envisageable. Encore doit-elle être adaptée aux besoins et aussi modérée que possible.

Nous savons déjà qu'à taux constant le produit de la fiscalité directe va augmenter, certes moins qu'auparavant, mais d'un montant supérieur à la hausse des prix en raison de la revalorisation des bases par le Parlement et de l'extension de ces bases.

Une augmentation massive ne serait pas seulement injustifiée. Elle constituerait une erreur en alarmant sur notre santé financière et en jetant un doute sur la qualité de notre gestion passée.

Je plaide donc pour une augmentation modérée de la pression fiscale en 2010.

Cette modération est d'autant plus nécessaire qu'elle ne peut pas nous dispenser de réviser nos politiques et nos modes de fonctionnement, à condition que ce soit également de façon modérée et, autant que possible, concertée, sinon consensuelle. Certes, il est plus facile de supprimer ou de réduire des aides que de diminuer les dépenses de fonctionnement. Mais nous ne devons pas nous dispenser d'une réflexion sur notre organisation et sur notre train de vie. Des économies sont possibles, et pas en priorité sur les bas salaires. Sur ce point, j'adresserai des suggestions à notre président pour lui permettre de « recentrer » et de « moderniser » notre action, comme il l'a lui-même annoncé.

Je ne suis partisan ni de l'austérité ni de la rigueur. Ce sont, à mon sens, des erreurs et souvent l'expression d'un conservatisme répressif qui nous est étranger. Je suis pour l'efficacité de l'action publique, quelque soit la conjoncture, bonne ou moins bonne.

C'est dans ce sens, me semble-t-il, que nous devrions aller en 2010.

* * *